



## GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



La compétence GEMAPI a pour objectif la gestion des milieux aquatiques à l'échelle de tout ou partie d'un bassin versant afin d'avoir de l'eau en quantité et de qualité dans nos rivières, lacs, nappes et zones humides.

Dans un contexte de changement climatique notamment marqué par d'importants épisodes de sécheresse, la préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif, qualitatif et écologique est l'affaire de tous.

### OBJECTIFS

#### La préservation passe par 4 grandes missions :

- ✓ aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;
- ✓ entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau;
- ✓ défense contre les inondations;
- ✓ protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

### SOUS QUELLE FORME

Associé avec d'autres intercommunalités sous forme d'ententes, le Pays de Salers est concerné par 3 grands bassins versants : la Maronne, l'Auze et la Sumène.

♦ **L'entente Auze Sumène** assure la GEMAPI sur son bassin pour le compte des Communes de communes :

- Pays de Salers
- Pays de Mauriac
- Pays Gentiane
- Sumène Artense

♦ **L'entente Maronne** assure la GEMAPI sur son bassin pour le compte des Communautés de communes :

- Pays de Salers
- Châtaigneraie Cantalienne
- Xaintrie Val Dordogne



## ACTIONS PÉDAGOGIQUES



**SENSIBILISER LES ENFANTS  
DU TERRITOIRE  
AU FONCTIONNEMENT ET  
À LA PRÉSERVATION DES  
MILIEUX AQUATIQUES**

C'est au coeur de l'Espace Naturel Sensible du Cirque de Récusset dans lequel la Maronne prend sa source que cette action a accueilli **130 écoliers**.

Le but étant de proposer aux enfants d'**appréhender le fonctionnement et l'utilité des milieux humides dans un souci du maintien de la biodiversité et de découverte des bons usages liés aux milieux aquatiques**.



*Une approche pédagogique, permettant de créer le **lien entre les zones à caractère humide et la quantité d'eau transitant sur le territoire** puis **entre la diversité d'habitats disponible et la diversité spécifique**.*

**L'Entente Maronne accompagne la réalisation de travaux comme ici à St Martin Valmeroux :**



avant



pendant



après



Lors d'épisodes de précipitations, la montée des eaux de la Maronne engendre, parfois, la création de fronts d'érosions problématiques pour le foncier adjacent.

Afin de répondre à cette problématique tout en restant en conformité avec la réglementation, la commune de Saint-Martin-Valmeroux a été **accompagnée par l'Entente Maronne pour le montage de dossier administratif ainsi que pour l'anticipation technique des travaux**. Ces travaux de génie vé-

gétal sont parfaitement appropriés aux cours d'eau cantaliens et apportent une réponse efficace, solide et durable aux problématiques érosives. Cela au même titre que les ouvrages de génie civil (enrochement, palplanche...).

### Les travaux :

- ✓ Entreprise LACOMBE Frères,
- ✓ 80m de berge protégée,
- ✓ 320m<sup>2</sup> de géotextile biodégradable,
- ✓ Environ 500 boutures de saules plantées.



## Une contribution collective

La GEMAPI est une compétence confiée aux intercommunalités depuis 2018. Elle se finance par la mise en place d'une nouvelle taxe locale, additionnelle aux taxes déjà appliquées (taxe sur foncier bâti, taxe d'habitation pour résidence secondaire, cotisation foncière des entreprises et taxe sur foncier non bâti). Pour l'année 2023, les élus du Pays de Salers ont fait le choix de lever 80 000€ de taxe. Cela se traduira par une augmentation d'impôt qui sera demandé en cette fin d'année aux différents foyers fiscaux du territoire. Cette nouvelle recette sera uniquement dédiée à la mise en place d'études et de travaux pour le maintien et la préservation de la ressource en eau de notre territoire : sécurisation de l'abreuvement, lutte contre les pollutions diffuses, protection des populations de poissons, protection contre les inondations.